

MAISON MÉDICALE DE GARDE

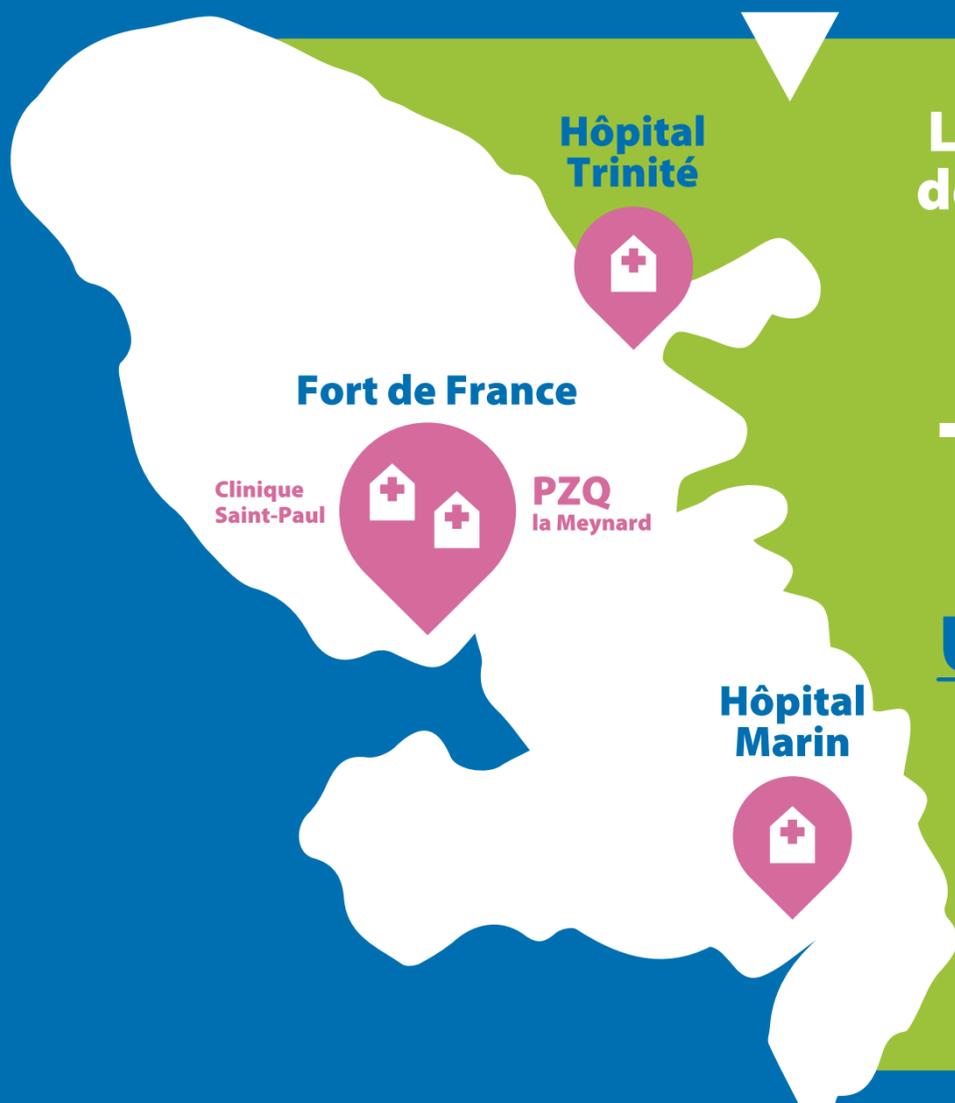
COMMENT ÇA MARCHE ?

AUX HEURES DE FERMETURE DES CABINETS (APRÈS 19H)
J'APPELLE LE 15



CE N'EST PAS
UNE URGENCE
VITALE ?

C'EST UNE
URGENCE
VITALE ?
JE SUIS PRIS
EN CHARGE
AUX URGENCES
DU CHU



Le 15 m'adresse à l'une
des 4 Maisons Médicales
de Garde

Je bénéficie du

TIERS-PAYANT
Sur la part obligatoire

UNIQUEMENT SI

CARTE VITALE

ATTESTATION
SÉCURITÉ SOCIALE

À JOUR!

* Le tiers-payant s'applique uniquement
sur la part des frais pris en charge
par l'Assurance Maladie